

CIALE

son département
messieurs exami-
s dépôts.

naires, lors de sa

ORTE

ce-président
J.-B. ROLLAND

ce

ours

IE

DE COMMERCE

ce le GUIDE DE L'INVEN-
ta envoyé gratuit

T & MARION

iversité, Montréal,
Québec et Washington, D. C.

ON"

itive, médicinale,
mac, le foie et les
croissance le déve-
ssure la santé des
es cas de Coliques,

LA FERME

SANTE

tonique sans rival,



e marque
merce qui
rinée sur
baril est
arantie et
antle de
picier que
tenu est
a melasse
s renom-
tu monde

la Vendent

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada—Excepté cité de Québec... \$1.00

Cité de Québec et pays étrangers... \$1.50

Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la

Société des Jardiniers-Marachers. 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classifiées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot additionnel au-dessus
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

111, CÔTE DE LA MONTAGNE,

QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Marachers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est soumise au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la réda-
ction doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 129,
Québec.

Volume XVI—Henri Gagnon, Président

LE 23 FÉVRIER 1928

Frs. Fleury, Gérant—Numéro 8

Québec, 23 février 1928.

SIGNE DES TEMPS

De l'assemblée générale annuelle de la Coopérative Fédérée de Québec, tenue la semaine dernière à l'Hôtel de Ville de la Vieille Capitale, nous voulons signaler deux faits dont l'importance n'échappera à personne.

Disons d'abord que l'honorable M. Caron, le fondateur et le protecteur de la Coopérative Fédérée, est venu déclarer qu'il était content de "son enfant de prédilection". Parmi les œuvres multiples que l'honorable ministre a créées, nous pouvons donc dire que la Coopérative lui est particulièrement chère. Un bon père de famille aime bien tous ses enfants, mais il est tout naturel qu'il ait une prédilection marquée pour le plus robuste, celui qui donne pour l'avenir les plus belles espérances.

Voilà dix-huit années déjà que la Coopérative Fédérée de Québec a été fondée, par l'organisation de la Coopérative des fromagers de Québec,—elle aura donc bientôt atteint sa majorité. Elle a absorbé plusieurs coopératives locales et grandi tellement que, seule au pays, la grande Coopérative des Producteurs de Grains de l'Ouest la dépasse en envergure.

Comme toutes les œuvres de bien public, la Coopérative Fédérée a trouvé, chez ceux dont elle dérangeait les plans et les calculs, des détracteurs et des adversaires. Mais les principes sur lesquels elle a été fondée lui ont inoculé une telle exubérance de vie que rien n'a pu arrêter sa croissance et son expansion.

Solidement assise dans l'opinion publique par les inappréciables services qu'elle a rendus aux cultivateurs et aux pêcheurs, la Coopérative Fédérée de Québec est aujourd'hui assez forte pour ignorer les attaques, ouvertes ou sournoises, dont elle pourrait encore être l'objet.

Les services rendus,—dont l'émancipation des pêcheurs de la Côte de Gaspé n'est pas le moindre,—sont d'ailleurs assez connus pour que nous nous dispensions de les énumérer ici.

La guerre que lui ont faite des personnes intéressées à mousser plutôt leurs petites affaires n'a donc servi qu'à mettre davantage en évidence son utilité et son étonnante vitalité.

Voilà le premier point que nous voulions souligner. Passons maintenant au second. L'Action Catholique n'en dit mot dans son compte rendu de l'assemblée de la Coopérative. Le Soleil le signale en ces termes:

Sur l'invitation de M. Arsène Denis, président du congrès, M. Oscar Gatineau, secrétaire de l'Union Catholique des cultivateurs, prend la parole. "Si je me suis permis de dire ce que je pensais de la Coopérative Fédérée, c'est que je voulais qu'elle s'approche le plus possible de la perfection. Depuis quelque temps, je m'aperçois que ce but est réalisé et maintenant nous sommes disposés à coopérer avec votre société et même ce soir nous serions prêts à entamer des négociations. Nous voulons faire tout en notre pouvoir pour réaliser dans la Coopérative Fédérée l'organe coopératif par excellence. Comme secrétaire de l'Union Catholique des Cultivateurs, je m'efforcerai d'amener l'union des deux sociétés et je ferai tout en mon pouvoir pour faciliter cette union".

C'est la branche d'olivier tendue à la Coopérative, c'est aussi la répudiation complète, absolue, d'une certaine clique dont les clameurs intéressées ont fait plus de tort que de bien à une cause excellente en soi.

Nous ne savons quelles suites aura la proposition de M. Gatineau. Nous souhaiterions qu'elle ait pour résultat d'amener une entente cordiale pourvu que les conditions de cette entente soient équitables et qu'elles n'affectent en rien la situation présente de la société. Il est bien certain que les cadres de la Coopérative Fédérée de Québec sont assez larges pour recevoir tous les cultivateurs de bonne volonté, qui apprécient les sérieux avantages qu'offre une coopération bien comprise.

D'un autre côté, il ne faudrait pas oublier les principes qui sont la base même de la Constitution de la Coopérative Fédé-

rée de Québec et qui ont jusqu'ici assuré son développement et son succès.

Dans tous les cas, nous voulons croire à la sincérité et aux bonnes intentions de ceux qui ont inspiré la démarche de M. Gatineau et nous caressons l'espoir qu'elle aura les plus heureux résultats.

La Coopérative Fédérée de Québec a déjà accompli beaucoup pour l'émancipation économique des cultivateurs et des pêcheurs de la Province de Québec. Quelle immense puissance pour le bien général, le jour où son effectif serait doublé, peut-être quadruplé!

La semence certifiée est-elle avantageuse ?

Malgré les nombreuses expériences et les bons résultats obtenus avec les pommes de terre de semence certifiée, il existe encore beaucoup de gens qui entretiennent des doutes sur la productivité de cette classe de semence. Au cours de l'été de 1926 et 1927, 12 producteurs de pommes de terre de six comtés de cette province ont obtenu une augmentation moyenne de rendement de 49.8 minots à l'arpent avec de la semence certifiée en comparaison avec la semence non certifiée. La moyenne de rendement obtenu fut de 219.7 minots pour la semence certifiée et 169.9 minots pour la semence non certifiée. Ces chiffres ne sont pas le travail de recherches expérimentales, mais les résultats obtenus par des producteurs de pommes de terre qui ont voulu se convaincre par eux-mêmes s'il était avantageux ou non de produire de la semence certifiée.

Maintenant faisons un petit calcul. Supposons que Mons. X achète 36 minots de semence ordinaire de la variété Montagne Verte, c'est de la belle semence, il la paie \$0.60 le minot, soit \$21.60. Plantées sous des conditions favorables dans son district, cette semence rendra disons 160 minots à l'arpent. Vendue à 50 cents du minot au prix actuel du marché, cela fait \$80.00 par arpent ou \$160.00 pour tout son champ.

Le voisin P, mieux renseigné sur la valeur des pommes de terre de semence

spécialement inspectées et certifiées, achète 36 minots de semence certifiée à \$1.00 le minot, soit \$36.00. A première vue, elle n'est pas plus belle, pas plus propre que la semence de Mons. X, on aurait certainement beaucoup de difficulté à la différencier en cave, mais à l'inspection en champ, il serait, j'oserais dire, excessivement facile de reconnaître la meilleure. Cependant la semence certifiée possède toutes les qualités pour produire une forte récolte, saine, uniforme et surtout pratiquement exempte de maladies de dégénérescence, tels que la mosaïque et l'enroulement des feuilles.

Cette semence certifiée de la même variété plantée sous les mêmes conditions dans le champ du voisin, que seule une distance de 200 pieds sépare, produira une récolte, disons, pour ne pas exagérer, 220 minots à l'arpent. Vendue à raison de 50 cents le minot elle rapporte pour tout le champ \$220.00, soit par conséquent un profit de \$60.00 en faveur de la semence certifiée. Il n'en a pas coûté un sou de plus à P, ni pour ses labours, engrais, préparation, ensemencement, etc., et il a eu 60 minots de plus à l'arpent.

Les chiffres qui suivent sont le résultat d'un travail de recherches expérimentales de 1927 avec de la semence certifiée et non certifiée, provenant de trois endroits différents de la Province, plantée sous les mêmes conditions et dans le même champ, ont donné les rendements suivants:

Variété et provenance de la semence.	Rendement Total à l'acre	Rendement marchand à l'acre
Montagne Verte non certifiée de la récolte 1926, Ste-Anne	307 mts.	265 mts.
Montagne Verte non certifiée de la récolte 1926, Cap-Rouge	314 "	279 "
Montagne Verte certifiée de la récolte 1926, Rimouski	409 "	341 "
Irish Cobbler non certifiée de la récolte 1926, Ste-Anne	254 "	203 "
Irish Cobbler non certifiée de la récolte 1926, Cap-Rouge	296 "	241 "
Irish Cobbler certifiée de la récolte 1926, St-Victor	357 "	214 "

Si l'on compare les rendements obtenus avec la semence certifiée et non certifiée, l'on constate une augmentation de rendement variant de 61 à 103 minots à l'acre, soit une augmentation moyenne de 83 minots en faveur de la

semence certifiée. Les résultats de cette expérience locale, aux yeux de plusieurs, paraissent exagérés, mais comparons-les aux rendements obtenus pour l'ensemble du Dominion. "D'après le Bu-
(Suite à la page 135)